

<b>RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</b>
--

Ce rapport présente les résultats de l'exécution du budget 2024 de la ville de Lys-lez-Lannoy.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. Sa mise en place a également pour objectif de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

### I- Les résultats 2024

Section	Reprise résultats 2023	Résultats d'exécution 2024	Résultats de clôture 2024 (A)	Restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	1 064 899,34	1 605 478,76	2 670 378,10	0,00	2 670 378,10
Investissement	-419 071,57	-853 184,44	-1 272 256,01	51 860,67	-1 220 395,34
Total	645 827,77	752 294,32	1 398 122,09	51 860,67	1 449 982,76

Les résultats de clôture présentent :

- Section de fonctionnement : un excédent de **2 670 378,10 €**.
- Section d'investissement : un déficit de **- 1 272 256,01 €** et un besoin de financement de 1 220 395,34 € en incluant les restes à réaliser.

Soit un excédent cumulé de **1 449 982,76 €** servant à financer la section de fonctionnement

Les prévisions étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par :

- les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions (exécution inférieure aux prévisions en dépenses, exécution supérieure ou inférieure aux prévisions en recettes) induits par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets des collectivités.
- la non-exécution pendant l'exercice du « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » prévu au budget, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.

### II- Section de fonctionnement

Le résultat de clôture 2024 s'élève à 2 670 378,10 €. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

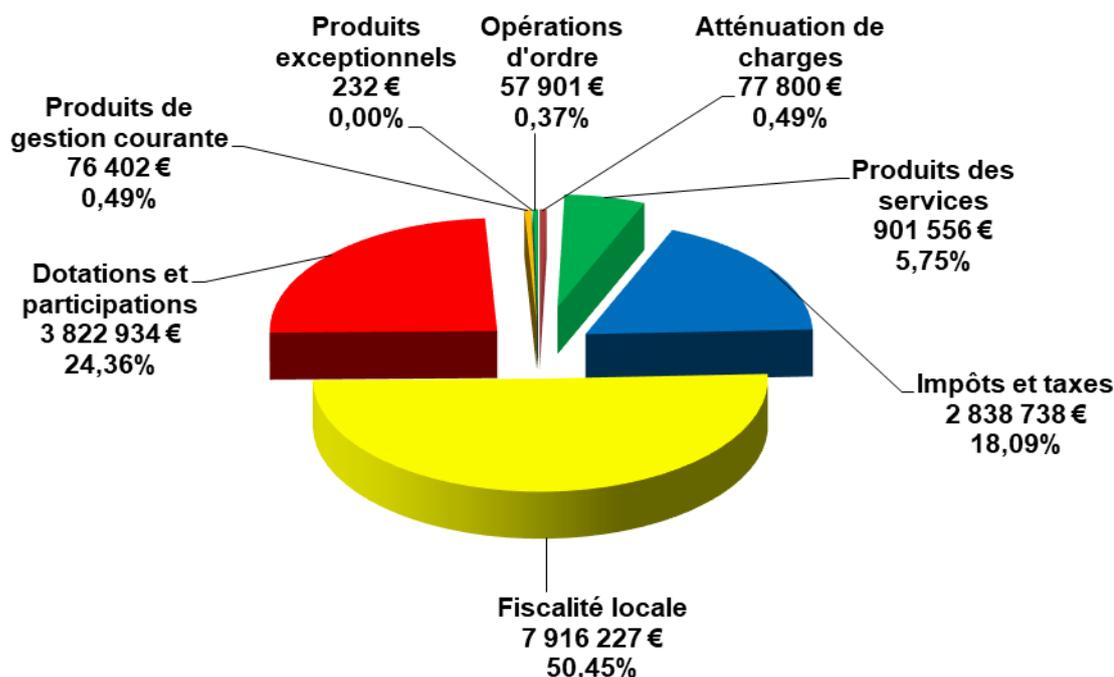
#### A. Les recettes de fonctionnement

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 103,60%. Ce dépassement des prévisions budgétaires en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes «certaines».

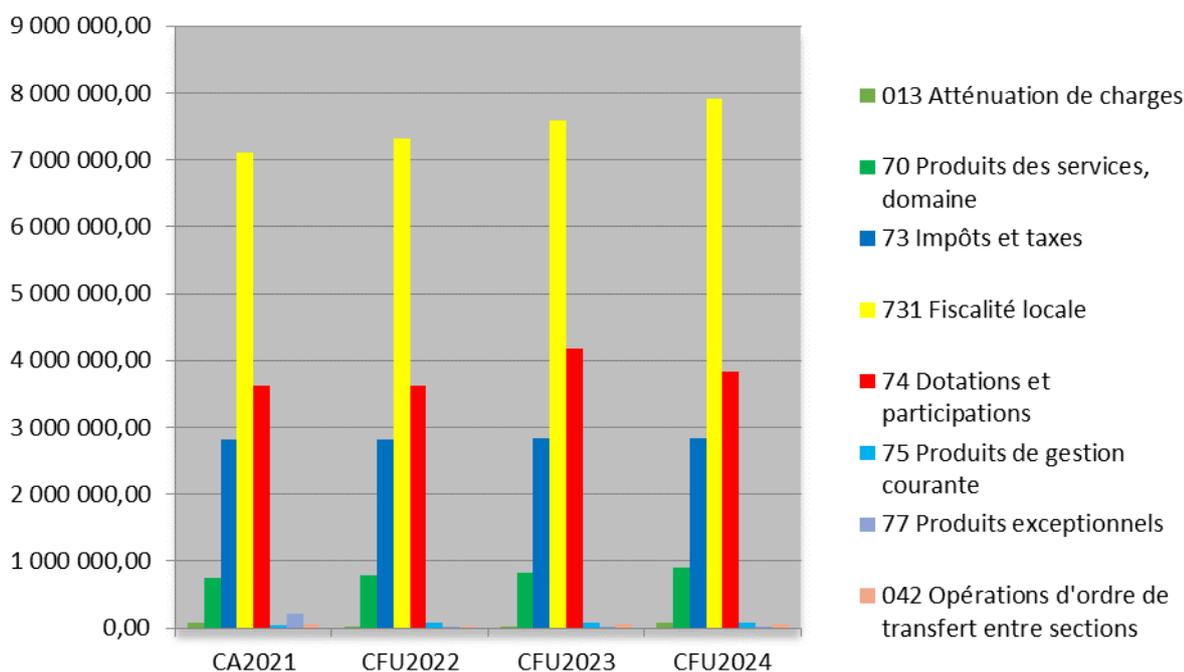
#### **REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

Recettes de fonctionnement		CFU2022	CFU2023	Prévisions 2024 (1)	CFU2024	Taux d'exécution
013	Atténuations de charges	30 906,20	21 425,70	15 000,00	77 799,67	518,66%
70	Produits des services	783 782,73	831 320,08	817 000,00	901 556,36	110,35%
73	Impôts et taxes	2 824 564,00	2 829 138,00	2 843 629,00	2 838 738,00	99,83%
731	Fiscalité locale	7 312 400,46	7 588 168,42	7 572 059,00	7 916 227,01	104,55%
74	Dotations et participations	3 616 943,98	4 172 656,44	3 795 802,05	3 822 934,30	100,71%
75	Produits de gestion courante	85 835,94	74 510,32	45 127,00	76 402,27	169,31%
77	Produits exceptionnels	11 534,08	21 758,62	0,00	231,59	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 495,88	57 544,54	58 000,00	57 900,77	99,83%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>14 692 463,27</b>	<b>15 596 522,12</b>	<b>15 146 617,05</b>	<b>15 691 789,97</b>	<b>103,60%</b>

(1) hors excédent de fonctionnement reporté



#### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 A 2024



Le chapitre 013 « Atténuation de charges » atteint un taux de réalisation de 518,66% (+ 56 374 €). Il couvre essentiellement les remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie professionnelle et accident de travail.

Le chapitre 70 « Produits des services, domaine » enregistre un taux d'exécution de 110,35%. Il augmente de + 70 236 € par rapport à 2023. Certains services augmentent tels que le remboursement de personnel mis à disposition (+ 22 090 €), les ALSH (+ 20 199 €), l'école de musique (+17 090 €), la Pépinière (+11 740 €, augmentation du taux des prestations familiales), les vacances funéraires (+5 201 €), la restauration (+ 5 288 €), le

## ANNEXE 2

remboursement de prestations pour lutter contre l'indécence des logements de la MEL (+ 4 097 €), la culture (+ 3 306 €),... Par contre, d'autres services sont en diminution tels que les certificats d'économie d'énergie (-14 869 €), les repas aux personnes âgées (-4 340 €)...

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » correspond à l'attribution de compensation (AC), à la dotation de solidarité communautaire (DSC) et au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Il augmente de 9 600 € entre 2023 et 2024.

L'écart au chapitre 731 « Fiscalité locale » (+ 328 059 €) entre 2023 et 2024 provient essentiellement des contributions directes (+ 341 124 €) qui varient en fonction des variations physiques des bases d'imposition et de la revalorisation annuelle de celles-ci en fonction de l'inflation constatée, de la taxe communale additionnelle sur les droits de mutation (+ 46 812 €) en lien avec la reprise des transactions immobilières sur Lys-lez-Lannoy, de la taxe locale sur la publicité extérieure (+ 7 423 €). Par contre, la taxe sur la consommation finale d'électricité diminue (-67 462 €).

Le chapitre 74 « Dotations et participations » avec un taux de réalisation de 100,71% diminue d'environ -349 700 € par rapport à 2023 (+ 55 759 € pour la dotation de solidarité urbaine, + 16 699 € de compensations fiscales, + 278 € pour la dotation nationale de péréquation, + 3 660 € pour les titres sécurisés, + 4 138 € pour les élections, - 384 597 € pour le filet de sécurité (mesure non reconduite), - 29 466 € de recettes de la CAF, - 8 718 € FCTVA partie fonctionnement, - 1 504 € pour la dotation globale de fonctionnement ...).

Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » avec un taux de réalisation de 169,31% augmente d'environ + 1 890 € par rapport à 2023. Il correspond principalement aux remboursements de sinistres (+11 580 €), aux recettes de locations d'immeubles (-18 568 €, résiliation bail Trésorerie fin février 2024), au remboursement de frais du réseau Marque pages (+10 249 €)...

Le Chapitre 77 « Produits exceptionnels » concerne les mandats annulés sur exercices antérieurs.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » comptabilise l'amortissement des subventions reçues et les travaux de régie.

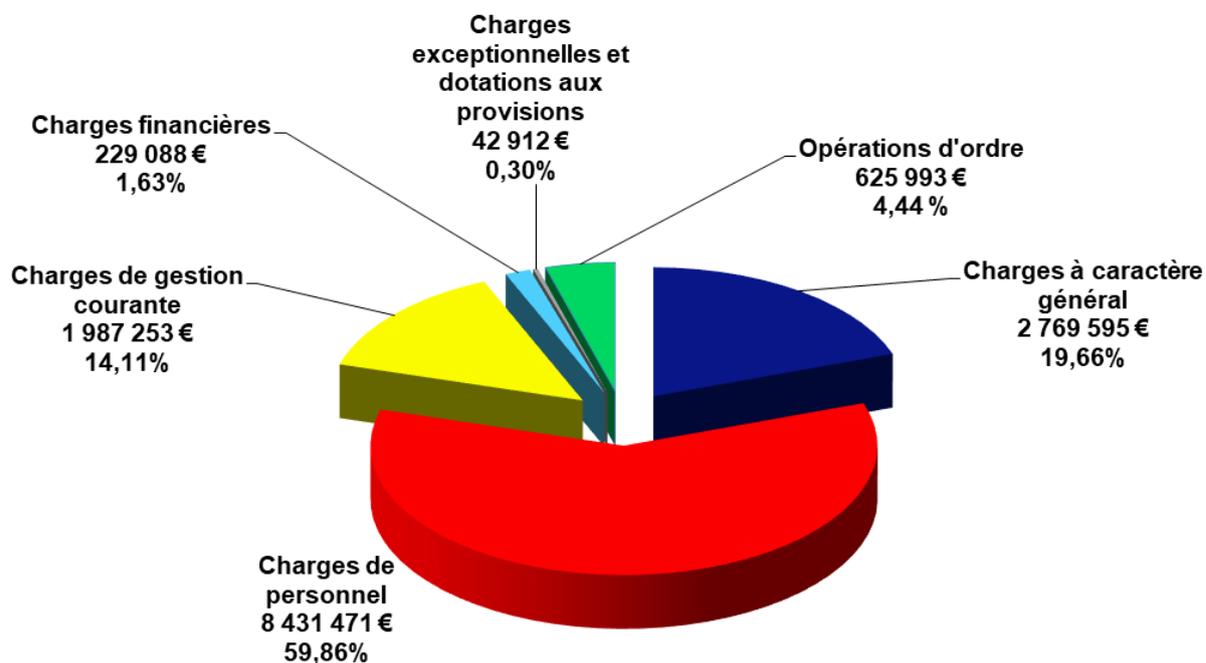
### B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 086 311,21 € avec un taux de réalisation de 93,15 % comprenant les opérations d'ordre. Hormis celles-ci, le taux de réalisation est de 92,90%.

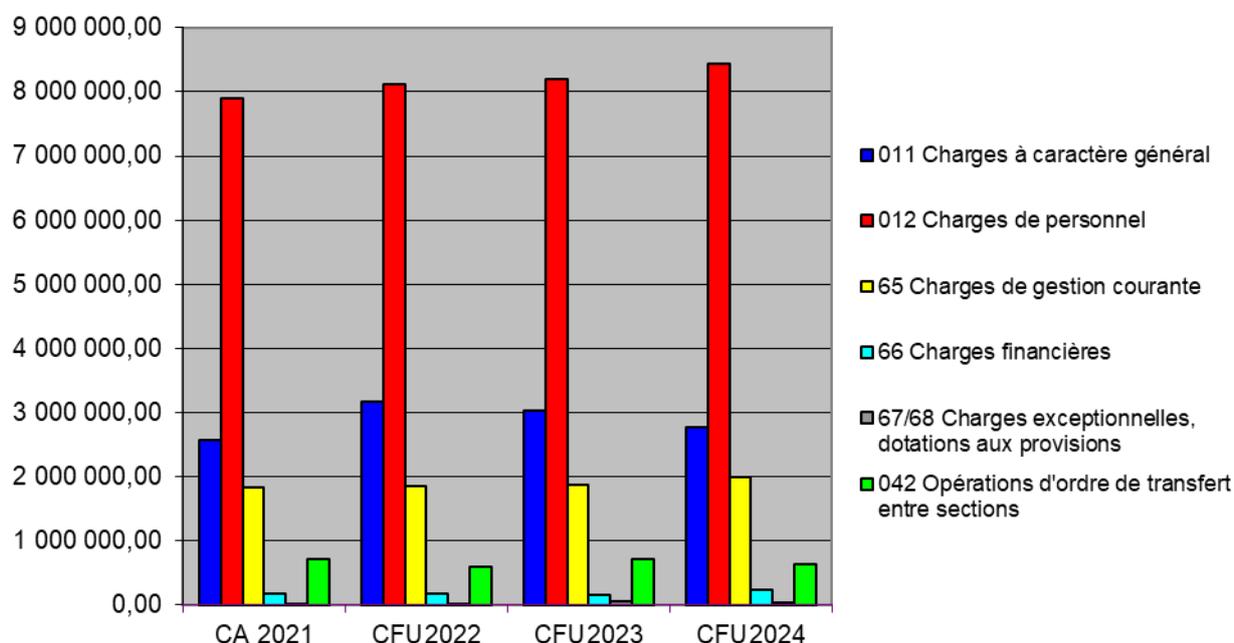
Dépenses de fonctionnement		CFU2022	CFU2023	Prévisions 2024 (1)	CFU2024	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	3 163 659,65	3 023 591,98	3 491 841,00	2 769 594,78	79,32%
012	Charges de personnel	8 110 476,02	8 191 045,23	8 606 319,00	8 431 470,80	97,97%
65	Charges de gestion courante	1 852 177,39	1 873 429,62	2 085 404,00	1 987 253,06	95,29%
66	Charges financières	170 853,04	149 873,22	260 000,00	229 087,54	88,11%
67	Charges exceptionnelles	1 007,50	326,50	3 300,00	372,25	11,28%
68	Dotations aux provisions	324,54	43 749,14	42 600,00	42 540,03	99,86%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	594 258,66	702 407,05	632 000,00	625 992,75	99,05%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>13 892 756,80</b>	<b>13 984 422,74</b>	<b>15 121 464,00</b>	<b>14 086 311,21</b>	<b>93,15%</b>

(1) hors prélèvement en faveur section d'investissement

## REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



## EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 A 2024



Le chapitre 011 « Charges à caractère général » enregistre une diminution par rapport à l'année 2023 d'environ -254 000 € avec un taux de réalisation de 79,32%.

Cette variation est due, entre autres, à la diminution de certains postes tels que les fluides (-310 166 €), les vêtements de travail (-8 276 €), les consommables (-9 223 €), l'entretien des réseaux (-49 531 €), l'entretien du

matériel roulant (-5 899€), la formation (-7 774 €), les honoraires (-5 916 €), les frais de télécommunication (-5 974 €)...

Par contre, certains postes sont en augmentation tels que les produits alimentaires (+23 442 €), les fournitures de petit équipement (+11 942 €), l'entretien des terrains (+7 245 €), l'entretien des bâtiments (+14 501 €), la maintenance (+14 588 €), les assurances (+ 12 428 €), les transports collectifs (+10 550 €), les remboursements de frais au GFP de rattachement (+14 143 € Conseil en économie partagé), les autres services extérieurs (+45 167 € dont +4 703 € sablage, +5 574 € activité politique ville, + 11 381 € activité culture événementielle, +5 235 € activités jeunesse, +17 913 € mission d'assistance marché chauffage, +5 886 € parapheur électronique, -10 200 € mission d'assistance marché éclairage public, - 6 735 € CEP...)...

### EVOLUTION DEPENSES FLUIDES/ALIMENTAIRE

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
EAU	38 022	34 565	32 311	37 981	44 092	30 458	37 666	34 590
ELECTRICITE-GAZ BATIMENTS	363 082	524 142	326 641	238 125	183 638	244 052	208 929	184 803
ECLAIRAGE PUBLIC	64 198	123 482	114 650	123 849	129 183	109 255	102 200	134 900
CHAUFFAGE	174 639	267 918	408 755	197 052	141 443	161 755	155 998	148 910
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>639 941</b>	<b>950 107</b>	<b>882 357</b>	<b>597 007</b>	<b>498 356</b>	<b>545 520</b>	<b>504 793</b>	<b>503 203</b>
ALIMENTAIRE	520 495	497 053	449 251	391 452	327 017	396 674	398 429	378 681
<b>TOTAL</b>	<b>1 160 436</b>	<b>1 447 160</b>	<b>1 331 608</b>	<b>988 459</b>	<b>825 373</b>	<b>942 194</b>	<b>903 222</b>	<b>881 884</b>

Le chapitre 012 « Charges de personnel » totalise 8 431 471 € représentant 62,64% des dépenses réelles de fonctionnement et atteignant un taux d'exécution de 97,97%, soit environ + 240 000 € entre 2023 et 2024.

Cette hausse des dépenses de personnel s'explique notamment par l'augmentation du point d'indice de 1,50% en juillet 2023 en année pleine (+44 000 €), la revalorisation de 5 points supplémentaires de l'indice majoré et de +1,13% du SMIC (+84 000 €), la reprise d'agents du SIVU école le Petit Prince (+73 000 €), la revalorisation de l'assurance statutaire (+24 000 €), les avancements de carrière (+59 000 €), la prime GIPA (-7 000 €)...

Les effectifs de la commune passent à 185 agents à fin décembre 2024, soit 175 ETP contre 190 agents à fin décembre 2023, soit 174 ETP. La durée effective de travail est de 1 607 h par an.

Les heures supplémentaires passent de 78 162 € à 107 206 € entre 2023 et 2024.

Le taux légal de travailleurs handicapés est de 7,28% en 2024.

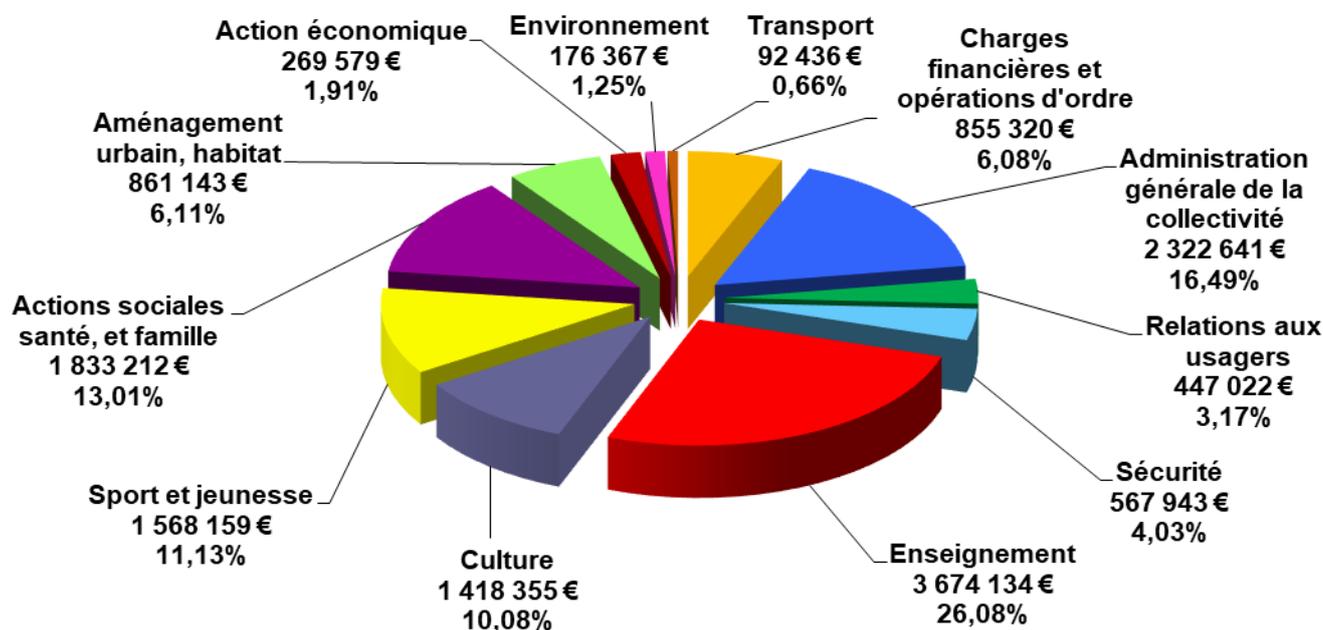
Le chapitre 65 « Charges de gestion courante » augmente d'environ + 114 000 € par rapport à 2023 : + 2 302 € pour les élus (augmentation du point d'indice), - 37 798 € pour le SIVU école le Petit Prince, -12 150 € pour la Piscine des Trois Villes, +3 264 € pour le SIVU Val de Marque, + 1 529 € pour l'adhésion à l'espace numérique de travail dans les écoles, + 27 517 € pour les subventions aux associations ( + 1 978 € pour les Petits Chaperons Rouges, + 15 617 € subventions sportives, +1 700 € pour l'Amicale du Personnel, + 8 506 € pour la participation au fonctionnement de l'école Saint Luc...), - 2 230 € pour les coupons sport...

Le chapitre 66 « Charges financières » est en augmentation de +52,85% à 229 087 €.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » correspond aux titres annulés sur exercices antérieurs.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 625 992,75 € correspond à la réalisation des amortissements.

## VENTILATION PAR FONCTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, le cimetière.

	2023	2024	VAR 2024/2023%
Charges financières	852 550	855 320	0,32%
Administration Gén. de la Collectivité	2 319 776	2 322 641	0,12%
Relations aux usagers	473 917	447 022	-5,68%
Sécurité et salubrité publiques	630 388	567 943	-9,91%
Enseignement	3 640 534	3 674 134	0,92%
Culture	1 359 921	1 418 355	4,30%
Sport et jeunesse	1 622 231	1 568 159	-3,33%
Action sociale, santé et famille	1 643 121	1 833 212	11,57%
Aménagement urbain, habitat	903 837	861 143	-4,72%
Action économique	269 062	269 579	0,19%
Environnement	177 363	176 367	-0,56%
Transport	91 723	92 436	0,78%
<b>TOTAL</b>	<b>13 984 423</b>	<b>14 086 311</b>	<b>0,73%</b>

## II- Section d'investissement

Le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement fait ressortir un déficit de 1 272 256,01 € sans les restes à réaliser.

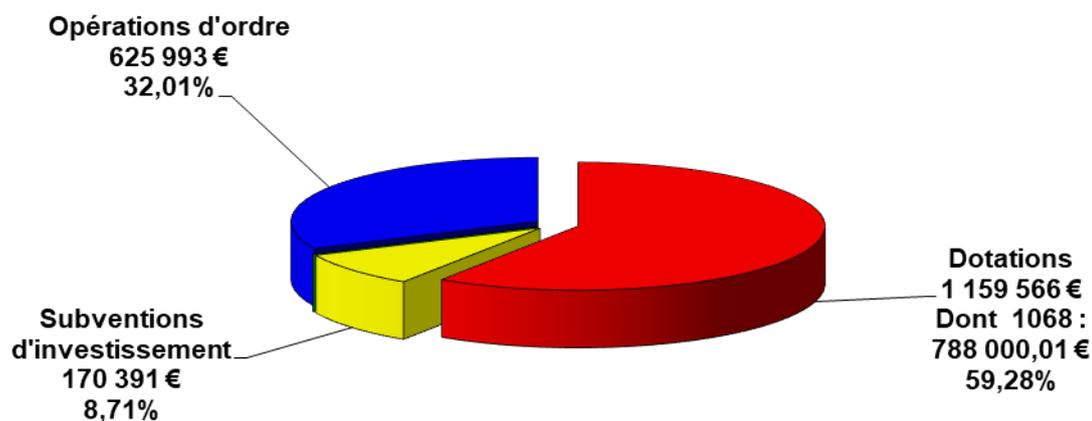
### A. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement		CFU 2022	CFU 2023	Prévisions 2024 (1)	CFU2024	Taux exécution
10	Dotations	2 427 921,54	1 861 175,39	1 150 785,09	1 159 566,17	100,76%
13	Subventions d'investissement	831 345,42	617 300,74	484 420,09	170 391,40	35,17%
16	Emprunts	0,00	2 000 000,00	636 812,88	0,00	0,00%
23	Immobilisations en cours	82 962,85				
27	Autres immo. financières	41 355,33				
45	Opérations pr cpte de tiers		5 016,00	10 000,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	594 258,66	702 407,05	632 000,00	625 992,75	99,05%
041	Opérations patrimoniales	82 962,85	970 149,39			
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>4 060 806,65</b>	<b>6 156 048,57</b>	<b>2 914 018,06</b>	<b>1 955 950,32</b>	<b>67,12%</b>

(1) hors prélèvement en provenance section de fonctionnement

Les ressources d'investissement enregistrent un montant de 1 955 950,32 € avec un taux de réalisation de 67,12%

### REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



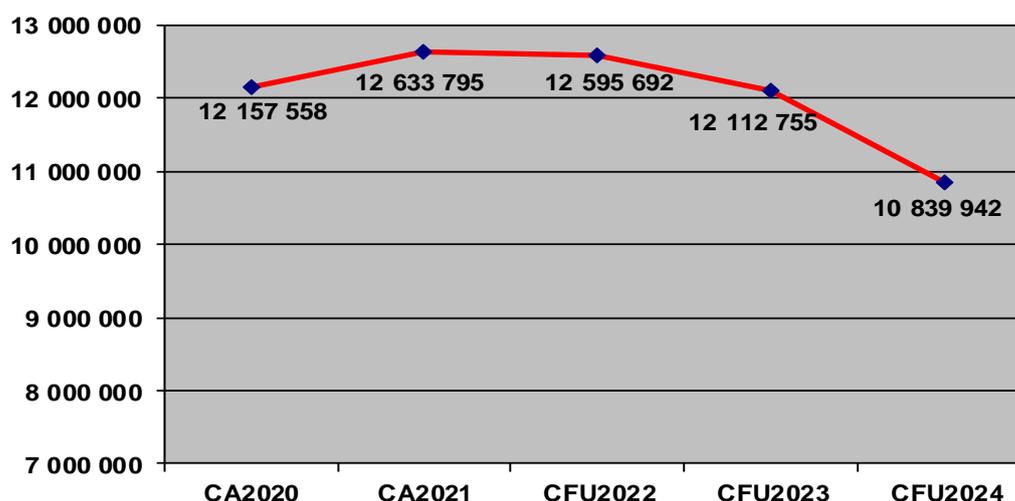
Le chapitre 10 « Dotations » comprend le FCTVA, la taxe d'aménagement et les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le chapitre 13 « subventions d'investissement » totalise 170 391,40 € avec un taux d'exécution de 35,17%.

A noter que si l'on ajoute au montant effectivement perçu en 2024 les restes à réaliser en matière de subventions d'équipement (314 028,69 €), on atteint un taux de réalisation de 100%. Le niveau des subventions reçues est en lien avec celui des dépenses d'investissement.

Le chapitre 040 concerne les opérations d'ordre (amortissements).

### NIVEAU DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE



L'encours de la dette au 31/12/2024 atteint 10 839 942 €. La dette par habitant (basée sur la population totale Insee) est de 778,23 €.

La ville n'a pas contracté d'emprunt en 2024.

#### B. Les dépenses d'investissement

Le taux de réalisation des emplois d'investissement est de 78,36%.

Dépenses d'investissement		CFU 2022	CFU 2023	Prévisions 2024 (1)	CFU 2024	Taux exécution
16	Emprunts	1 238 352,99	1 282 937,11	1 310 000,00	1 272 813,34	97,16%
20	Frais étude, logiciels	103 289,79	32 466,89	82 483,20	25 666,36	31,12%
21	Immobilisations corporelles	1 363 456,50	1 439 402,81	1 835 344,55	1 199 830,39	65,37%
23	Travaux en cours	2 697 539,59	842 016,30	283 171,13	246 923,90	87,20%
26	Participations		6 000,00	6 000,00	6 000,00	100,00%
45	Opérations pour le cpte de tiers		5 016,00	10 000,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 495,88	57 544,54	58 000,00	57 900,77	99,83%
041	Opérations patrimoniale	82 962,85	970 149,39			
		<b>5 512 097,60</b>	<b>4 635 533,04</b>	<b>3 584 998,88</b>	<b>2 809 134,76</b>	<b>78,36%</b>

(1) Hors solde d'exécution

Le chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » porte essentiellement sur les remboursements en capital d'emprunts.

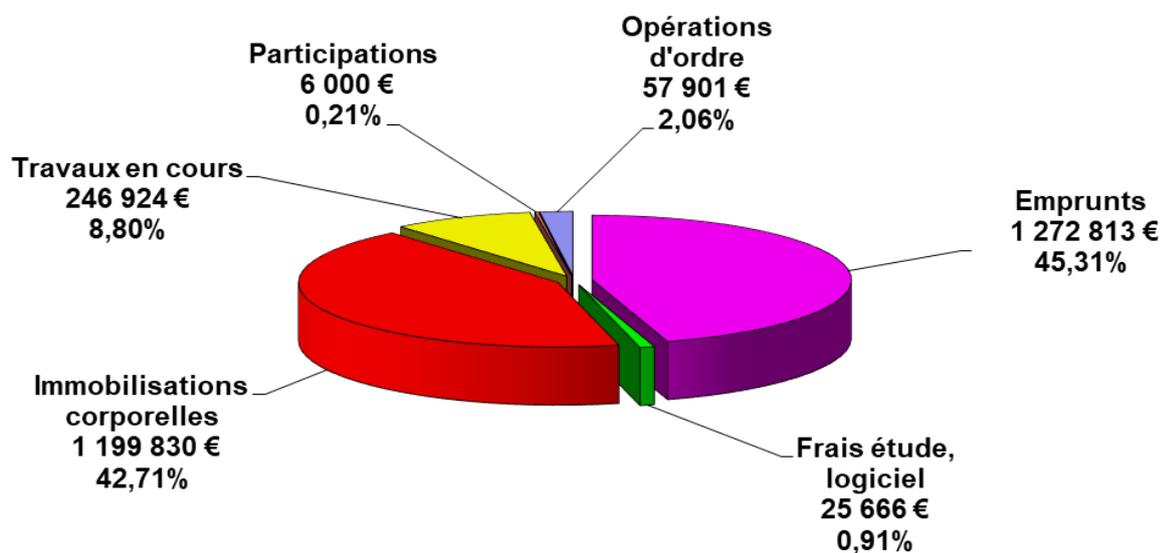
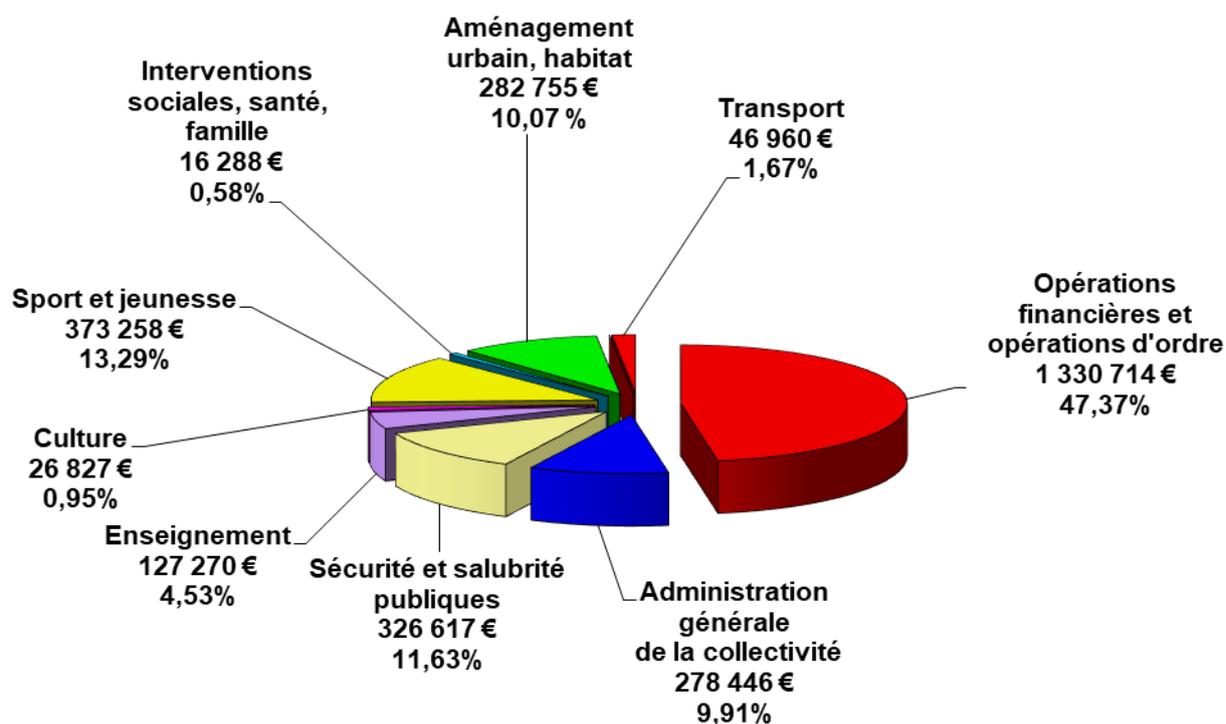
Les chapitres 20 à 23 correspondent aux dépenses d'équipement brut. Ces chapitres ont un taux d'exécution relativement faible. Cela s'explique par le recul de réalisation de certains gros chantiers ou de chantiers terminés mais non payés à fin 2024.

Le chapitre 26 « Participations et créances rattachées » concerne la souscription au capital de la fabrique de quartiers.

Le chapitre 040 (opérations d'ordre) correspond à l'amortissement des subventions reçues et aux travaux de régie.

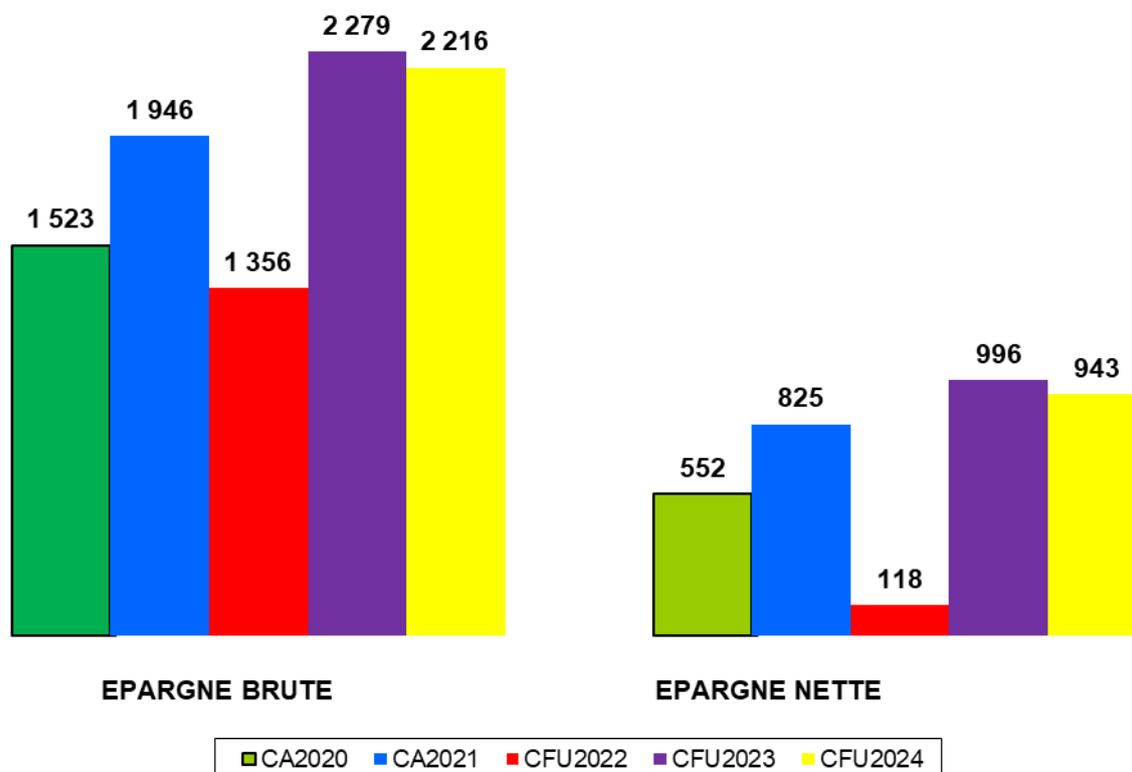
Les principaux programmes réalisés en 2024 sont :

- Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led), illuminations de Noël) : 222 061 €
- Vidéosurveillance et liaisons fibres optiques : 198 583 €
- Site Nadaud-Bacro (création terrain multisports) : 136 232 €
- Complexe Jules Ferry (toiture, menuiserie, réhabilitation 2 courts de tennis...) : 102 452 €
- Hôtel de Ville (Toiture, menuiserie, sécurité...) : 100 775 €
- Parc Maréchal (aire de jeux, sécurité, passage en LED...) : 92 473 €
- Informatique (logiciel, matériel) : 87 102 €
- Sentier de Roubaix (réfection, éclairage...) : 39 970 €
- Divers bâtiments (travaux SSI) : 39 591 €
- Cimetière (extension colombarium) : 38 100 €
- Léo Lagrange (terrain multisports, piste athlétisme) : 34 560 €
- Aire de jeux Parc Jean Ferrat (réfection) : 34 228 €
- Divers bâtiments (travaux désenfumage) : 28 056 €
- Matériel (Atelier culinaire) : 26 962 €
- Espace culturel Agora (mise en sécurité caméra, mobilier ...) : 26 657 €
- Diverses écoles (balises PPMS) : 23 008 €
- Aire de jeux Square de Gaulle (réfection) : 20 066 €
- Maternelle Anatole France (passage en LED...) : 19 157 €
- Véhicule : 18 626 €
- Pépinière (stores, matériel) : 13 448 €
- Maternelle Paul Bert (solde honoraire MO construction nouvelle école) : 12 814 €
- Centre technique municipal (toiture, caméra...) : 12 649 €
- Elémentaire Paul Bert (rénovation) : 12 530 €
- Matériel de nettoyage (autolaveuses Jules Ferry et Léo Lagrange) : 11 370 €
- Maternelle Marie Curie (passage en LED, menuiserie) : 10 531 €
- Ecole de musique (instruments) : 9 939 €
- Salle sportive Léo Lagrange (menuiserie) : 7 680 €
- Défibrillateurs (mise en conformité) : 7 298 €
- Mobilier protocolaire (tables, chaises) : 6063 €
- Voirie (mobilier urbain) : 5 150 €

**REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE****VENTILATION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

## EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE DE 2023 A 2024

	2023	2024	VAR2024/2023 %
Opérations financières	1 320 489	1 330 714	0,77%
Administration Gén. de la Collectivité	1 232 930	278 446	-77,42%
Sécurité et salubrité publiques	195 853	326 617	66,77%
Enseignement	709 197	127 270	-82,05%
Culture	66 389	26 827	-59,59%
Sport et jeunesse	308 934	373 258	20,82%
Action sociale santé et famille	24 427	16 288	-33,32%
Aménagement urbain, habitat	729 902	282 755	38,74%
Transport	47 412	46 960	99,05%
<b>TOTAL</b>	<b>4 635 533</b>	<b>2 809 135</b>	<b>-39,40%</b>

**III- Données synthétiques****A. Les niveaux d'épargne***En milliers d'€*

Suite aux efforts réalisés par les services et élus afin de limiter les dépenses et optimiser les recettes, notre autofinancement se stabilise entre 2023 et 2024 (943 K€ au lieu de 996 K€). Hors filet de sécurité, l'épargne nette de 2023 s'élevait à 611 K€.

Rappelons que l'autofinancement permet de financer nos investissements futurs.

### B.Les principaux ratios

<b>RATIOS</b>	<b>CFU2024</b>	<b>CFU2023</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	964,92	951,23
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 122,40	1 114,54
Dépenses d'équipement brut/population	107,14	167,76
Encours de dette/population	778,23	868,80
DGF/population	156,39	152,33
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62,64	61,67
Dépenses réelles de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	94,24	93,73
Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	13,91	14,39
Taux d'épargne nette (Epargne brute - remb. annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement)	5,76	6,41
Ration endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	0,69	0,78
Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)	4,99	5,42

*Population : valeur recensement INSEE*